

4. Procès-verbal des discussions

4. Procès-verbal des Discussions

(1) Etude sur terrain du Concept de Base

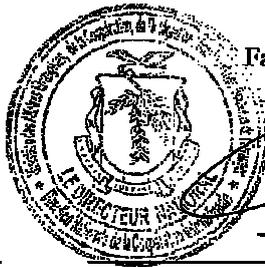
Procès-verbal des Discussions
de
l'Etude du Concept de Base
sur
le Projet de Réhabilitation des Ponts sur le Réseau Routier National
en République de Guinée

Sur la base du résultat de l'étude préliminaire effectuée du mois d'octobre au mois de novembre 2006 en République de Guinée (désignée ci-après « la Guinée »), le Gouvernement du Japon a décidé de mettre en oeuvre une étude du concept de base sur le projet de réhabilitation des ponts sur le réseau routier national (désigné ci-après « le Projet ») et a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA ») d'effectuer cette étude.

Pour ce faire, la JICA a envoyé en Guinée, du 10 novembre au 09 décembre 2007, une mission d'étude conduite par Monsieur Atsushi NAKAGAWA, Agent de l'Equipe Transport et Energie électrique du Groupe I de Management de Projets du Département de la Coopération Financière Non Remboursable de la JICA (désignée ci-après « la Mission »).

Pendant son séjour en Guinée, la Mission a eu une série de discussions avec les autorités compétentes guinéennes et a effectué des études sur le terrain. A l'issue des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints : Appendice et Annexes. La Mission continuera l'étude et rédigera le rapport de l'étude du concept de base.

Fait à Conakry, le 22 novembre 2007



中川 淳史

Atsushi NAKAGAWA
Chef de Mission de l'Etude du Concept de Base
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA), Japon

Sékouba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération,
de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'étranger
République de Guinée

Conakry

Ibrahima Kallil KOUROUMA
Directeur National des Investissements Routiers
Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et
de l'Habitat
République de Guinée

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Dans le but de contribuer au développement du pays, le présent Projet a pour objectif d'assurer le trafic stable, fluide et en sécurité sur les routes nationales RN 1, RN 3 et RN 4, par le biais de la construction ou de la réhabilitation des ponts sur ces routes nationales, en vue de promouvoir la circulation des personnes et des biens.

2. Zones faisant l'objet de l'étude

Les zones faisant l'objet de la présente étude sont mentionnées dans l'Annexe-1.

3. Ministère de tutelle et Organisme d'exécution

Le Ministère de tutelle du présent Projet est le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'étranger, représenté par la Direction Nationale de la Coopération, et l'organisme d'exécution est le Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat, représenté par la Direction Nationale des Investissements Routiers dont l'organigramme est mentionné dans l'Annexe-2.

4. Contenu de la requête du Gouvernement de Guinée

Construction ou Réhabilitation des quatre (4) ponts suivants et Construction d'une voie d'accès :

Le pont Kaaka sur la RN 1

Le pont Soumba sur la RN 3

Le pont Dandaya sur la RN 4

Le pont Fanyé sur la RN 4

La JICA examinera la pertinence du contenu de la requête et rendra compte des constatations au Gouvernement du Japon.

5. Programme de l'Aide Financière Non Remboursable

La Mission a expliqué le programme de l'aide financière non remboursable du Japon et les principaux travaux à prendre en charge par chaque Gouvernement, mentionnés respectivement dans l'Annexe-3 et l'Annexe-4. La partie guinéenne en a pris bonne connaissance.

6. Considérations environnementales et sociales

6-1. La partie guinéenne a pris bonne connaissance des « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales » de la JICA, expliquées par la Mission. La partie guinéenne a accepté de prendre en compte lesdites Lignes directrices en cas de la mise en oeuvre du présent Projet.

6-2. La partie guinéenne a accepté de réaliser une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE), exigée par le présent Projet. Elle s'est engagée à organiser, avec la Mission, une réunion des parties prenantes pendant le séjour de la Mission.

6-3. La partie guinéenne s'est engagée à effectuer ladite Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE), sur la base des informations sur les emplacements des ponts à fournir en janvier 2008 par la partie japonaise, et à finaliser le rapport de l'EIE avant l'envoi d'une autre mission, intitulée « la mission d'étude chargée de l'explication du rapport abrégé » ainsi qu'à obtenir le rapport définitif de l'EIE approuvé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts avant le mois de juin 2008.

(111)

Q



6-4. Si la mise en oeuvre du présent Projet implique l'expropriation et le déplacement des populations, la partie guinéenne s'est engagée à obtenir, par écrit, un accord de base des personnes touchées avant l'envoi de la mission d'étude chargée de l'explication du rapport abrégé. En outre, elle s'est engagée à achever, avant le commencement des travaux, l'expropriation et le déplacement de population, conformément aux lois et règlements en vigueur en Guinée. Les procédures de l'expropriation et du déplacement de population sont assurées par le Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat, en tant que l'organisme responsable, comme suit : les objets de l'expropriation, tels que terrains, maisons, arbres fruitiers, etc., sont évalués par les services techniques concernés, puis le montant de l'indemnité est fixé à travers la négociation entre la commission d'expropriation et les propriétaires concernés et les coûts seront établis en fonction des textes réglementaires en vigueur en Guinée. Enfin l'indemnité d'expropriation sera payée.

7. Calendrier de l'Etude

- 7-1. Le Consultant continuera l'Etude jusqu'au 06 décembre 2007 en Guinée.
- 7-2. La JICA rédigera un rapport abrégé en français et enverra une mission d'étude chargée de l'explication du rapport abrégé en Guinée en mai 2008.
- 7-3. Si la partie guinéenne accepte en principe la teneur du rapport abrégé, la JICA établira le rapport final de l'étude du concept de base et le soumettra à la partie guinéenne en juillet 2008.

8. Autres

- 8-1. En ce qui concerne la méthode de construction / réhabilitation et les spécifications de chaque pont, la partie japonaise les examinera sur la base des résultats de la présente étude et informera la partie guinéenne des emplacements des ponts en janvier 2008.
- 8-2. La partie guinéenne s'est engagée à mettre à la disposition de la Mission les homologues dans les domaines du génie civil et de l'environnement.
- 8-3. La partie guinéenne s'est engagée à fournir les documents, données et informations nécessaires à l'étude ainsi qu'à répondre aux questionnaires soumis par la Mission avant le 05 décembre 2007.
- 8-4. La partie guinéenne s'est engagée à prendre les dispositions requises, dans la mesure du possible, pour la prise de vue, l'accès aux zones interdites, etc., afin de mener à bien la présente étude.
- 8-5. La partie guinéenne s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des membres de la Mission. Ces derniers devront respecter toutes les consignes de sécurité en Guinée.
- 8-6. La partie guinéenne s'est engagée à effectuer les points suivants, à ses propres frais, en cas de la mise en oeuvre du présent Projet :
 - 1) à acquérir les terrains nécessaires pour le présent Projet, à dégager les sites du Projet et à assurer les terrains pour le dépôt des déblais, la décharge des déchets, etc.
 - 2) à déplacer et à réparer les facilités existantes (lignes électriques, lignes téléphoniques, conduites d'eau, etc.) des sites du Projet
 - 3) à enlever les ponts existants (si nécessaire)
 - 4) à assurer la sécurité de toutes les personnes concernées par le présent Projet
- 8-7. La partie guinéenne s'est engagée à assurer un budget et le personnel nécessaires pour la gestion et l'entretien des ponts qui seront construits / réhabilités par le présent Projet.
- 8-8. Les deux parties ont confirmé que tous les documents concernés par le présent Projet, tels que les spécifications des ponts, etc., ne doivent jamais être ouverts aux autres sauf pour les personnes concernées,

(24)

avant la fin des soumissions.

Annexe-1 : Carte des zones faisant l'objet de l'étude

Annexe-2 : Organigramme de l'organisme d'exécution

Annexe-3 : Programme d'aide financière non remboursable du Japon

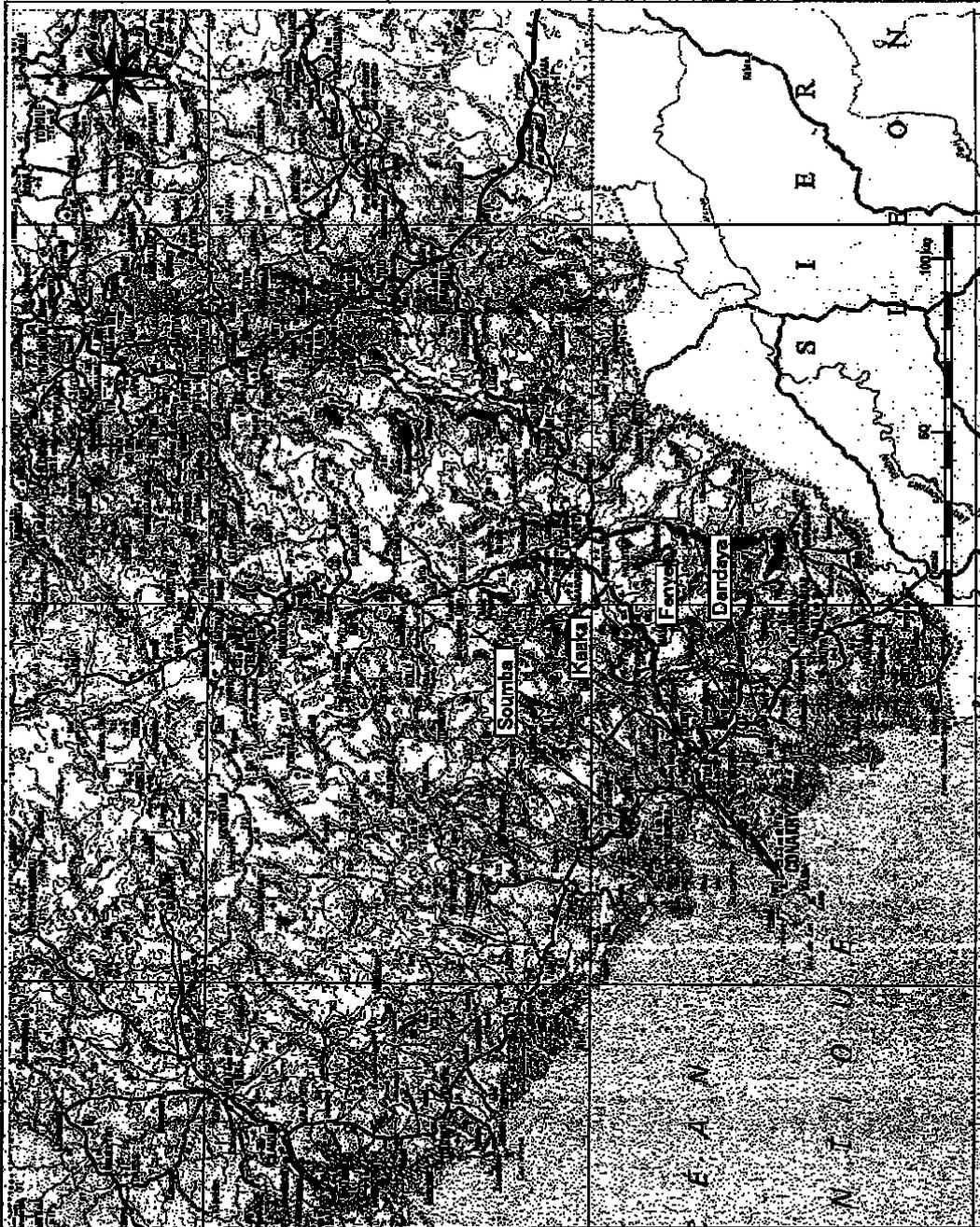
Annexe-4 : Principaux travaux à prendre en charge par chaque gouvernement

(11)

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]

[Handwritten signature]



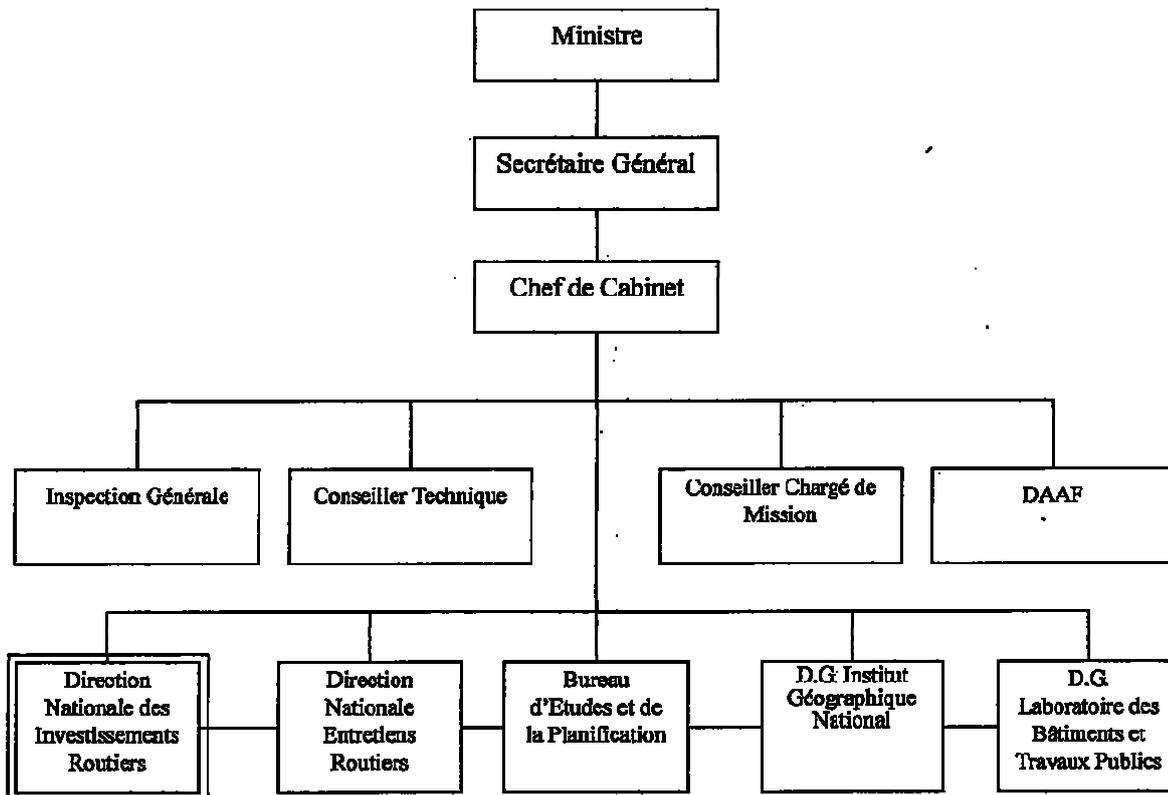
Carte des zones faisant l'objet de l'étude

(11)

X

g

Organigramme du Ministère des Travaux Publics



Suite à la restructuration du gouvernement en mars 2007,

le nouvel organigramme est en cours d'élaboration.

(PM)

S

8